

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 mai 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

[Français]

Prière

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je sais que vous êtes saisi d'une question de privilège ce matin. Afin de passer aux affaires courantes, et surtout pour permettre le dépôt de l'important rapport que le comité du lac Meech présente au peuple canadien, nous serions d'accord pour que vous disposiez des affaires courantes avant de trancher la question de privilège.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 25 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION — PRÉSENTATION DU QUARANTE ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante et unième rapport du Comité de sélection.

COMITÉ CHARGÉ D'EXAMINER LE PROJET DE RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCORD DU LAC MEECH — PRÉSENTATION DU RAPPORT

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du Lac Meech.

[Traduction]

Les membres du comité croient que les conclusions et les recommandations—plus d'une vingtaine—qu'ils ont formulées après avoir entendu 160 témoins et reçu plus de 800 mémoires, aideront à dénouer l'impasse constitutionnelle avant l'échéance du 23 juin.

D'après votre comité, monsieur le Président, une résolution d'accompagnement qui ajoute des dispositions à l'Accord du lac Meech, sans y supprimer quoi que ce soit, est probablement la meilleure façon de résoudre le dilemme constitutionnel. Seuls les premiers ministres pourront négocier une telle résolution d'accompagnement.

• (1110)

[Français]

Les membres du Comité reconnaissent, monsieur le Président, que la négociation doit toujours se faire autour de la déclaration qui avait été faite à l'été de 1986, lors de la réunion des premiers ministres des provinces, déclaration à l'effet que l'objectif des négociations constitution-